



LA COPROPRIÉTÉ

♦ **Objectifs :**

Maîtriser les règles de fonctionnement de la copropriété.

Durée : 1 jour

Maîtriser l'ensemble des modifications apportées par la loi ALUR.

Pré-requis : Niveau 2

Public concerné :

La formation s'adresse aux personnes titulaire de la carte Hoguet « Syndic » et leur personnel.

Action de formation :

Cette formation valide 7 heures de formation au titre du décret n°2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier.

PLAN D'INTERVENTION :

/' **DÉFINITION DE LA COPROPRIÉTÉ**

/' **MISE EN PLACE DE LA COPROPRIÉTÉ-**

- État descriptif de division : objet et contenu
- Règlement de copropriété
- Parties communes et parties privatives
- Jouissance de lots privatifs
- Affectation des lots

/' **FONCTIONNEMENT DE LA COPROPRIÉTÉ**

> **Les organes de la copropriété**

- Le syndicat des copropriétaires
- Le syndic
- Le conseil syndical

> **L'assemblée générale**

- Rôle : budget, désignation du syndic
- Formalisme : phase préparatoire
- Vote en assemblée générale : les majorités
- Procès-verbal : rédaction, notification
- Contentieux des décisions de l'assemblée

/' **MAINTENANCE DE L'IMMEUBLE**

- Entretien et maintenance : obligations du syndic
- Travaux
- Audit énergétique
- Les diagnostics

/' **MISSIONS DU SYNDIC**

- Représentation du syndicat des copropriétaires
- Copropriété en difficulté
- Recouvrement des dettes financières : charges et sommes dues au syndicat des copropriétaires

/' **VENTE D'UN LOT DE COPROPRIÉTÉ**

- État daté
- Vente d'une partie commune, vente à un euro symbolique
- Nouvelles obligations relatives à la loi ALU
- La purge du droit de préemption urbain

Pour toute demande de formation en intra : contact@immo-formation.fr